FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

15° Rallye National du VAL D'ANCE

12 – 13 mai 2017

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2017
National (coefficient 3)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET

Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47

Site : http://www.asaondaine.com

Email : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2017).

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du Règlement	Lundi 27 Mars 2017
- Ouverture des Engagements	Lundi 28 Mars 2017
- Clôture des Engagements	Mardi 02 Mai 2017
- Date et Heures des reconnaissances	Samedi 6 Mai et Dimanche 7 mai de 9h00 à 18h00 sauf ES 1 - 5 - 8 LE VERT - TIRANGES – SURREL, reconnaissance interdite le dimanche 7 mai avant 14h
- Parution et Distribution du Road Book	Samedi 6 Mai et Dimanche 7 mai au «Petit Nice » https://goo.gl/maps/P2oQJkYVDm72
- Vérifications Administratives	Vendredi 12 mai 2017 de 16h00 à 20h45 (précises)
- Vérifications Techniques	Vendredi 12 mai 2017 de 16h15 à 21h00 (précises)
- Heure de Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 12 mai 2017 à 16h00
- 1° Réunion du Collège des Commissaires	Vendredi 12 mai 2017 à 20h00 - P.C. du Rallye
- Publication des équipages admis au départ	Vendredi 12 mai 2017 à 22h30 - P.C. du Rallye
- Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 12 mai 2017 à 22h30 - P.C. du Rallye
- Départ du Rallye	Samedi 13 mai 2017 à 07h30 pour le 1er VHC
- Affichage horaire départ de la 2ème section	Samedi 13 mai 2017 à 12h20 (sous réserve du timing)
- Arrivée du Rallye	Samedi 13 mai 2017 à partir de 18h27 1er VHC
- Vérifications Finales	Samedi 13 mai 2017 à BEAUZAC
- Publication des Résultats du Rallye	Au Parc Arrivée, au plus tard 30 minutes (art. 9/3 du règlement standard) après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
- Remise des Prix	Samedi 13 mai 2017 à partir de 22 h 00 Au Podium Place des Droits de l'Homme à BAS en BASSET

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **12 et 13 mai 2017** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

15° RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC et des localités traversées**

Le présent règlement a reçu le permis d'Organisation de la Fédération Française du Sport Automobile n° 336 du 31 Mars 2017 et de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° N10 du 30 Mars du 2017

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation ***ASA ONDAINE***

Organisateur Administratif : ***Pascal PERONNET*** ***ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET***

Secrétariat du Rallye les 12 et 13 mai 2017

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel **06 89 33 77 47**

De la parution du règlement et jusqu'au 11 mai 2017 :

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex
Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47
www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Organisateur technique

Organisateur Technique: ***Pascal PERONNET*** ***ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET***

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Organisateur technique : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	Lic	12797
Collège des Commissaires Sportifs			
Président :	Armand AGOSTINHO	Lic	12775
Membres :	Joëlle ALLEMAND	Lic	16382
	Georges BEAL	Lic	2910
Directeur de Course	Daniel BERTHON	Lic	1621
Directeurs de Course Adjoints	Louis René VERLINE	Lic	21427
	Thierry DUPECHER	Lic	3564
	Nicole FOREST	Lic	
Directeurs de Course délégués aux E.S.	Christophe ARSAC	Lic	5250
	Pascal LAFOND	Lic	43098
	Marc HABOUZIT	Lic	7145
	Arnaud BERTACHINI	Lic	134194
Médecin Chef	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
Commissaire Technique Responsable	Gérard JOUVHOMME	Lic	51582
Commissaires Techniques	Emeric PASCAL	Lic	37568
	Gérald MILAMANT	Lic	29575
	Christian ALLOIN	Lic	13706
	Matthieu MACCOLINI	Lic	228892
Juges de Faits	Jean Luc DESHAYES	Lic	
	Catherine DESHAYES	Lic	
Relations avec les Concurrents	Michel JUILLARD	Lic	12775
	Yvette CECILLON	Lic	11374
Responsable des temps	Annie PISTON	Lic	3790
Informatique	InfoSpéciales		

Tableau officiel d'affichage :

BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking (sous chapiteau à côté du PODIUM)
du : 12/05/17 à 16 h 00 au 13/05/17 fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes 2017 (national coef 3)**
- **Le Challenge 2017 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu le 12 mai 2017 au

GARAGE SATRE
ZA PIROLLES
43590 BEAUZAC

de 16h00 à 20h45 (précises) **Vérifications administratives**
et de 16h15 à 21h00 (précises) **Vérifications techniques**

Il est rappelé aux concurrents que le **jour** et **l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.
En cas de non respect , des pénalités financières pour retard seront appliquées (cf article FFSA Prescriptions générales Article V : Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le 14 mai 2017 :
Garage SATRE - BEAUZAC
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 15° Rallye National du VAL d'ANCE, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe COMPLETEMENT REMPLIE** accompagnée des droits d'engagements et des photocopies demandées

avant le **Mardi 02 mai 2017 minuit**, à l'adresse suivante :
INFOSPECIALES - Rallye du Val d'Ance
10 Chemin du Plon
42800 St Martin La Plaine

3.1.10P. **Le nombre d'engagés est fixé à 140 maximum.**

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

***3.1.11.1P.*– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :**

a - Avec la publicité facultative des organisateurs : **496 €**
b - Sans la publicité facultative des organisateurs **:** **992 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **470 €**
Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés **à 480 €**

3.1.12P. La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement**, **COMPLETEMENT remplie et accompagnée des photocopies : des licences valables pour l'année en cours, des permis de conduire en cours de validité, de la 1ère page de la fiche d'homologation (passeport technique) de la voiture, et de l'éventuelle fiche de prêt de la voiture)**.

Remboursement des droits d'engagement
Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : ***contact@asaondaine.com***
La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.3.2 –Ordre de départ :

Selon la règlementation Standard des Rallyes 2017
pour la 1ère Section
A8W, A7S, R5, R4, A7K, A8, R3, GT10 , N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, N2Série, F212, N1, F211

Pour la 2ème section et suivantes,
le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1ère ES
Affichage des horaires et ordre de départ à 12h50 sous réserve que le timing le permette

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules Admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.2 Vitres :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2. Pneumatiques : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3P. Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT dans le périmètre du grand terrain entouré de barrières Route du Camping , accès a droite avant le Camping .**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- **de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.**
- **de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**

- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances .**
- **d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures**
- **En outre il est précisé que le piquetage est interdit**
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

4.3.2.1

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3P – Limitation de changement de pièces :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.6 – Identification des Voitures :

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1). Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France des Rallyes Terre et de la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une indication promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.6P - Identification des Voitures

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.
Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face

avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.7 – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative :

Seront communiquées ultérieurement par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 15° Rallye National du VAL d'ANCE représente un parcours de **224.400** kms.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur de **107.400** kms.
Les Epreuves Spéciales sont :

ES :	**1 - 5 - 8**	**LE VERT - TIRANGES - SURREL**	19,800	x	3 =	59.400	Kms
ES :	**2 - 6 - 9**	**SARLANGES - BEAUZAC**	6,300	x	3 =	18,900	Kms
ES :	**3 - 4 - 7**	**BAS -ST HILAIRE**	9,700	x	3 =	29,100	Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe du présent règlement .

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. **<u>Les reconnaissances seront limitées à 2 jours</u> (06/05/17 et 07/05/17 de 9H00 à 18H00)** avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages**. <u>Obligation est faite d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1.</u>**

Le Road-Book est à retirer au départ de l'ES 1 à ANCETTE

6. 3. Carnets de Contrôle

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6. 4. Circulation :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires	chasuble fluo orange avec fonction
Chefs de Poste	chasuble fluo orange avec fonction
Relations Concurrents	chasuble rouge avec fonction

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

7.3.17.3 Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	**580 €**	Coupe
Deuxième	**430 €**	Coupe
Troisième	**330 €**	Coupe
Quatrième	**130 €**	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	**230 €**	Coupe
Deuxième	**180 €**	Coupe
Troisième	**130 €**	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants	Coupes
Premier	**240 €**	**496 €**	**496 €**	**496 €**	Coupe
Deuxième		**240 €**	**240 €**	**240 €**	Coupe
Troisième			**140 €**	**140 €**	Coupe
Quatrième				**110 €**	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	**200 €**	Coupe
2ème Féminine	**150 €**	Coupe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 13 mai 2017 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 13 mai 2017 après le délai de réclamation réglementaire de 30 mns après l'entrée au parc fermé du dernier équipage au :

PODIUM D'ARRIVEE
Place des Droits de l'Homme
43210 - BAS EN BASSET

L'ouverture du parc se fera a l'issue de la remise des prix.

L'A.S.A. ONDAINE
REMERCIE

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

15° Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 6 Mai et Dimanche 7 mai 2017 de 09 h 00 à 18 h 00

Tout autre journée est formellement interdite.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme

L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement des ses acteurs avant, pendant et après.

Le Comité d'Organisation
ASA ONDAINE